

# Fiche technique



**PROPULSE**<sup>MC</sup>

UN FONGICIDE POUR  
LES POMMES DE TERRE,  
LES PETITS FRUITS ET  
LES PETITS FRUITS DE  
PLANTES NAINES



# Le saviez-vous?

LE FONGICIDE PROPULSE<sup>MD</sup>  
PROCURE UNE PROTECTION  
SUPÉRIEURE CONTRE  
LES MALADIES AUX PRODUCTEURS  
DE POMMES DE TERRE, DE PETITS  
FRUITS ET DE PETITS FRUITS DE  
PLANTES NAINES.

## CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Un contrôle exceptionnel du complexe de la tache foliaire (alternariose et maladie des taches brunes) ainsi que de la sclérotiniose dans les cultures de pommes de terre.
  - Un seul taux sur l'étiquette.
  - Une flexibilité d'application; ne pas effectuer plus de deux applications par année.
  - Un excellent outil de gestion de la résistance et idéal en rotation avec le fongicide Scala<sup>MD</sup> dans les cultures de pommes de terre.
  - Grâce à ses deux modes d'action, Propulse combine le fluopyrame (groupe 7) à la protection éprouvée du prothioconazole (groupe 3) et procure des rendements exceptionnels et une protection inégalée contre les maladies.
  - Une protection supérieure contre la tache septorienne des feuilles et la rouille foliaire dans les cultures de petits fruits.
- Un excellent contrôle de la pourriture des fruits dans les cultures de petits fruits de plantes naines.

## CONSEILS D'APPLICATION

- Effectuer une application uniforme pour obtenir la protection maximale. Utiliser un volume d'eau et une pression de pulvérisation appropriés pour assurer une couverture intégrale et uniforme en vue d'un contrôle optimal des maladies.
- NE PAS pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de trois jours pour l'irrigation manuelle dans les petits fruits. Pour toutes les autres activités après l'application, NE PAS pénétrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.
- Dans les cultures de pommes de terre, les applications peuvent s'effectuer par voie terrestre ou aérienne; dans les cultures de petits fruits, les applications peuvent s'effectuer par voie terrestre et à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique; dans les cultures de petits fruits de plantes naines, les applications ne doivent s'effectuer que par voie terrestre.
- Pulvériser le produit dans un volume d'au moins 100 L d'eau/ha.
- Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ces catégories de fongicides, ne pas faire plus de deux applications de Propulse ou de tout fongicide des groupes 7 ou 3 avant de faire la rotation avec un fongicide d'un autre groupe.

## MODE D'ACTION

- Fongicides du groupe 7 (fluopyrame) et du groupe 3 (prothioconazole)

## FORMULATION ET FORMAT

- Une formulation liquide facile à utiliser
- Concentré en suspension
- Cruches de 6,1 L

MALADIES	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	DAR (JOURS)
<b>Pommes de terre</b>				
Contrôle de l'alternariose ( <i>Alternaria solani</i> )	750 mL/ha (304 mL/acre)	Commencer les applications du fongicide de façon préventive. Après la première application, il est possible d'appliquer le produit de nouveau de 10 à 14 jours plus tard, si les conditions sont encore propices au développement de la maladie.	Ne pas dépasser 2 applications de Propulse par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à ce fongicide, ne pas effectuer plus de 2 applications consécutives de Propulse ou de tout fongicide des groupes 7 ou 3 avant de faire la rotation avec un fongicide d'un autre groupe.	Ne pas appliquer le produit dans les 14 jours précédant la récolte.
Contrôle de la maladie des taches brunes ( <i>Alternaria alternata</i> )		Utiliser les intervalles d'application les plus courts lorsque la pression de la maladie est élevée.		
Contrôle de la sclérotiniose ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )		S'assurer d'appliquer le produit uniformément sur la zone à traiter. Pour obtenir des résultats optimaux, il faut bien couvrir la zone à traiter et bien faire pénétrer le produit dans le couvert végétal.		
Répression de la dartoïse ( <i>Colletotrichum coccodes</i> )		Les applications doivent être effectuées à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre ou aérienne.		

MALADIES	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	DAR (JOURS)
<p><b>Petits fruits (sous-groupe de cultures 13-07B)</b> Aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gadelle odorante, Goyave du Chili, cassis noir, gadelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette, groseille, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gadelle indigène, baie de salal, argouse, cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures.</p>				
Répression de la tache septorienne ( <i>Septoria</i> spp.)	750 mL/ha (304 mL/acre)	Appliquer le fongicide Propulse dès les premiers signes de maladie. Après la première application, il est possible d'appliquer le produit à nouveau de 10 à 14 jours plus tard, si les conditions sont encore propices au développement de la maladie	Effectuer jusqu'à 2 applications de Propulse par année. Répéter les applications au besoin à un intervalle recommandé, si les conditions restent propices au développement continu ou accru de la maladie. Un maximum de 2 000 mL/ha de Propulse par culture, par année.	Ne pas appliquer le produit dans les 7 jours précédant la récolte.
Répression de la rouille des feuilles ( <i>Thekopsora minima</i> ) et de la tache valdensinienne ( <i>Valdensinia heterodoxa</i> ) — bleuet seulement	1 000 mL/ha (405 mL/acre)			
Contrôle de la pourriture sclérotique ( <i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i> )	750 mL/ha (304 mL/acre)	Effectuer une première application lorsque les écailles sont séparées sur 40 % des bourgeons floraux. Effectuer une deuxième application de Propulse ou d'un autre fongicide approuvé de 7 à 10 jours plus tard.		

MALADIES	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	DAR (JOURS)
<p><b>Petits fruits de plantes naines, sauf la fraise (sous-groupe de cultures 13-07H)</b>  Raisin d'ours, myrtille, bleuets nain, chicouté, canneberge, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures.</p>				
<p>Pourriture des fruits :  <i>Coleophoma empetri</i>,  <i>Glomerella cingulata</i>,  <i>Phyllosticta vaccinii</i>,  <i>Phyalospora vaccinii</i>,  <i>Allantophomopsis lycopodina</i>,  <i>Allantophomopsis cytispora</i>,  <i>Fusicoccum putrefaciens</i>,  <i>Penicillium spp.</i>,  <i>Phomopsis vaccinii</i>,  <i>Colletotrichum acutatum</i>,  <i>Colletotrichum coccodes</i></p>	<p>875 mL/ha  (354 mL/acre)</p>	<p>Effectuer une première application au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Effectuer une deuxième application de Propulse ou d'un autre fongicide approuvé 7 à 14 jours plus tard. Appliquer la dose prescrite selon les méthodes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pulvérisation foliaire</li> <li>2. Application terrestre :  Chimigation dans la zone racinaire à l'aide d'un système d'irrigation à basse pression comme le goutte-à-goutte, les microasperseurs ou un équipement équivalent.</li> </ol>	<p>Faire jusqu'à 2 applications de Propulse par année, quelle que soit la méthode d'application (foliaire ou au sol). Répéter les applications au besoin à un intervalle de pulvérisation de 7 à 14 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Un maximum de 1 750 mL/ha de fongicide Propulse par culture, par année.</p>	<p>Ne pas effectuer d'application dans les 45 jours précédant la récolte du raisin d'ours, de la myrtille, de la chicouté, de la canneberge, du fruit de kunzea ou du pain de perdrix. Ne pas appliquer le produit dans les 7 jours précédant la récolte de bleuets nains ou d'airelles rouges.</p>

# PROPULSE™



[cropsience.bayer.ca](https://cropsience.bayer.ca) | 1 888 283-6847 | [Twitter](#) [Instagram](#) @Bayer4CropsCA | #AskBayerCrop

**VEUILLEZ TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DES PESTICIDES.**

Bayer, la croix de Bayer, Scala<sup>MD</sup> et Propulse<sup>MD</sup> sont des marques déposées du groupe Bayer.

Utilisation sous licence. Bayer CropScience inc. est un membre de CropLife Canada.

© Groupe Bayer, 2022. Tous droits réservés.

H-10-11/20-11473642